

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25499**

### Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Coach académie	Co-gérant

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans la pratique, le coach va :

- Intégrer pour les appliquer les normes et éthiques du coaching professionnel ;
- Définir sa posture et la nature spécifique de la prestation de coaching ;
- Analyser le besoin du client pour évaluer si le coaching sera l'accompagnement le plus utile ;
- Contractualiser la mission de coaching : lieu, fréquence et durée des séances, règles de l'entretien, honoraires, obligations des parties, l'objectif visé et les points d'étape, etc ;
- Poser une base de co-responsabilité : le coach est responsable de l'accompagnement, le client est responsable de la réalisation des actions qu'il aura définies et qu'il se sera engagé à réaliser ;
- Créer une relation de confiance basée sur le respect mutuel et la stricte confidentialité ;
- Être présent, disponible, en écoute active, être attentif au verbal comme au non-verbal ;
- Communiquer efficacement en privilégiant un langage adapté, constructif, et authentique ;
- Proposer des questionnements ouverts et puissants, des recadrages et des pistes d'exploration ;
- Utiliser des procédures et des outils, pour faciliter les prises de conscience et l'orientation solution ;
- Ainsi clarifier les faits, définir les objectifs et créer les stratégies pour les atteindre ;
- Maintenir l'attention sur ce qui est important pour le client ;
- Gérer la charge émotionnelle ;
- Repérer et déjouer les stratégies de sabotage, les réflexes de résistance au changement ;
- Vérifier la cohérence des plans d'action et leur congruence avec les résultats visés ;
- Accompagner l'évolution de la réflexion et la réalisation des actions selon les résultats obtenus ;
- Permettre au client de s'auto-évaluer, d'évaluer son parcours et son coach ;
- Amener le client à créer des procédures simples qui lui permettent, dans les situations quotidiennes, privées ou professionnelles, d'entraîner ses compétences acquises ;
- Viser l'autonomie de la personne coachée ;
- Être en évolution continue : réactualiser son niveau de pratique en étant supervisé, en continuant à se former, en participant à un réseau de coaches praticiens ;
- Au-delà de la formation au coaching (description du modèle, transmission de concepts et d'outils), la certification s'adresse à de futurs praticiens : le parcours est donc un training du coach en formation, auto-training, training en binôme, training en groupe et en supervision, training en clientèle.

4 Blocs - 10 compétences de Coach professionnel attestées

Bloc 1 Construire son offre professionnelle de coaching et gérer son activité de coach

Compétence 1 : Définir et mettre en œuvre son projet professionnel en intégrant le cadre éthique du coaching.

Compétence 2 : Installer le cadre réglementaire et juridique de son activité professionnelle en mettant en œuvre la communication et les supports adaptés à la clientèle visée.

Bloc 2 : Analyser la demande du client

Compétence 3 : Instaurer une communication positive efficace et créer du lien, en pratiquant l'écoute active et en déroulant des processus de questionnement.

Compétence 4 : Identifier précisément le besoin du client et clarifier son objectif en pratiquant naturellement l'art du questionnement maïeuticien.

Compétence 5 : Poser le cadre du coaching et établir le contrat de la mission entre les parties prenantes.

Bloc 3 : Accompagner le client dans la réalisation de son objectif

Compétence 6 : Construire et réaliser une séance de coaching en intégrant les outils adaptés à la situation.

Compétence 7 : Conduire une mission de coaching à son terme en associant les différentes étapes du processus, de la détection du besoin au bouclage incluant le recueil des éléments d'évaluation de fin de mission.

Compétence 8 : Apprécier et évaluer les résultats obtenus pour chaque objectif du contrat au regard des outils utilisés et de toutes les ressources mobilisées.

Bloc 4 : Perfectionner en continu sa pratique professionnelle du coaching

Compétence 9 : Questionner sa pratique professionnelle en faisant appel à la supervision, au mentoring et aux échanges entre pairs, en vue

d'ajuster et d'enrichir son accompagnement.

Compétence 10 : Élaborer et mettre en œuvre son plan de développement des compétences professionnelles.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Que le métier de coach soit exercé en Indépendant (profession libérale, en EI, EURL, SARL...) ou en interne au titre du salariat, le coach peut intervenir dans tous les secteurs d'activités (primaires - industries/ secondaires - transformation/ tertiaire - services/ structures publiques, privées, associatives, sportives...) et à tous les niveaux hiérarchiques ( coaching de dirigeants, de managers, de collaborateurs, coaching d'évolution professionnelle, coaching en développement des compétences, coaching d'équipe...)

Coach en développement des compétences

Coach en développement personnel

Coach en évolution professionnelle

Coach sportif

### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

G1204 : Éducation en activités sportives

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Auto-évaluation continue par port-folio
- Coachings orientés, supervisions et séances de mentoring, avec rapports
- Missions de 100 heures minimum de coaching en clientèle, avec contrats, synthèses de compte-rendus et évaluation par les clients
- Évaluation sur table, à l'issue d'un parcours de formation assidu
- Rapport d'analyse de pratiques
- Entretien avec un Jury - analyse d'une synthèse de séance de coaching et d'une mission complète de coaching, évaluation des compétences sur 25 items -

Procédure adaptée pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

- Livret 1 de recevabilité téléchargeable

- Livret 2 avec accompagnement possible

- Entretien avec un jury

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé de cinq personnes, représenté pour 3 d'entre elles de professionnel(le)s extérieur(e)s à l'autorité délivrant le certificat, et pour 2 d'entre elles des dirigeant(e)s de Coach Académie. Les professionnel(le)s membres du Jury sont tou(te)s des Indépendant(e)s exerçant à l'International
En contrat de professionnalisation	X		Jury composé de cinq personnes, représenté pour 3 d'entre elles de professionnel(le)s extérieur(e)s à l'autorité délivrant le certificat, et pour 2 d'entre elles des dirigeant(e)s de Coach Académie. Les professionnel(le)s membres du Jury sont tou(te)s des Indépendant(e)s exerçant à l'International
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		Jury composé de cinq personnes, représenté pour 3 d'entre elles de professionnel(le)s extérieur(e)s à l'autorité délivrant le certificat, et pour 2 d'entre elles des dirigeant(e)s de Coach Académie. Les professionnel(le)s membres du Jury sont tou(te)s des Indépendant(e)s exerçant à l'International

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 28 mai 2011, jusqu'au 17 mars 2019.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Au 15 juillet 2015, 154 Titulaires du Certificat Professionnel FFP© de coach praticien(ne) (Intitulé avant enregistrement au RNCP) 30 à 35 certifiés par année, suivant l'importance des promotions et l'admission en certification.

**Autres sources d'information :**

[www.coach-academie.com](http://www.coach-academie.com)

**Lieu(x) de certification :**

Coach Académie 30 Avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS (siège social)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Coach Académie à la Résidence Internationale de Paris 44 Rue Louis Lumière 75020 Paris et par moyens dématérialisés.

**Historique de la certification :**